RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE JETTE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Pierre Dewaels, Président;

Hervé Doyen, Bourgmestre;

Bernard Van Nuffel, Benoît Gosselin, Claire Vandevivere, Paul Leroy, Brigitte Gooris, Nathalie De

Swaef, Échevin(e)s;

Josiane De Kock, Bernard Lacroix, Jean-Louis Pirottin, Myriam Vanderzippe, Annemie Maes, Jacob Kamuanga, Joëlle Electeur, Steve Hendrick, Jeannette Biwa Mpia, Valérie Molhant, Orhan Aydin, Fabienne Kwiat, Olivier Corhay, Halima Amrani, Patricia Rodrigues da Costa, Sellam El Ktibi, Ghezala Cherifi, Julien Casimir, Guy Opdebeeck, Michèle Douven, Conseillers communaux;

Benjamin Goeders, Secrétaire communal.

Excusés

Geoffrey Lepers, Mounir Laarissi, Échevin(e)s;

Fouad Ahidar, Charles-Henri Dallemagne, Yassine Annhari, Sara Rampelberg, Soâd Souri, Conseillers

communaux;

Brigitte De Pauw, Présidente du CPAS.

Séance du 29.08.18

#Objet : CC - SERVICE SPORTS/KIDS' HOLIDAYS - INFRASTRUCTURES SPORTIVES - REDEVANCES D'OCCUPATION - STAGES - MODIFICATION#

Séance publique

Sports/Kids' Holidays

Le conseil communal.

Vu sa délibération du 010/24.05.2017/A/0014 arrêtant les nouvelles redevances d'occupation pour les infrastructures sportives dans le cadre des stages sportifs pendant les congés scolaires;

Attendu d'une part que les frais d'exploitation des installations sportives sont en hausse constante;

Considérant dès lors qu'il est souhaitable de modifier les redevances afin de les adapter au conditions économiques actuelles :

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale:

Sur proposition du collège;

Décide:

- 1. D'abroger sa délibération du 010/24.05.2017/A/0014 arrêtant les redevances d'occupation pour les infrastructures sportives dans le cadre des stages sportifs pendant les congés scolaires;
- 2. D'arrêter pour les infrastructures sportives suivantes les redevances d'occupation y relatives reprises ci-dessous;

STAGES SPORTIFS PENDANT LES CONGES SCOLAIRES AVEC EFFET AU 1.9.2018

- exclusivement lors de stages sportifs ouverts à tout public et organisés soit par un club sportif jettois, soit par une association sans but lucratif ayant conclu une convention avec la commune
- (*) le tarif réduit est accordé lorsque l'organisateur octroie directement une réduction moyenne de 15% sur l'ensemble des stages proposés aux jettois; par facilité, cette réduction pourra être similaire pour chaque stage et sera de minimum 15€

(**)encadrement du stage à valider par la commune – accès limité aux heures de pratique sportive réelles

Forfaits Journaliers	(*) tarif réduit	tarif de base
Centre OMNISPORTS		
Grande salle, petite salle, salle de psychomotricité, salle de danse	329,40 €	1.317,60 €
(**) Sallle de gymnastique et mur d'escalade		317,80€
ATHENEE Royal de Jette		
Salles de sport des 3 niveaux	283,50€	565,00 €
Par heure d'occupation		
Par gymnase d'une école communale jettoise	4,92 €	19,69 €
Forfait durant tous les congés scolaires à l'exception de Noël /		
Nouvel An et Carnaval (basé sur le tarif des activités para-		
scolaires)		
Par terrain de football du centre sportif du Heymbosch	1.291,36 €	5.165,44 €

2. d'arrêter les modalités pratiques d'application des tarifs reprises ci-dessous :

• Principes

- le tarif réduit pour l'occupation du Centre Omnisports est basé sur le tarif horaire "jeunes jettois" fixé pour cette infrastructure dans sa délibération du 30.05.2018 et applicable aux clubs sportifs ;
- le tarif réduit pour l'occupation de l'Athénée Royal de Jette est base sur le coût réel facturé à la commune par ledit établissement scolaire (base : saison 2017-2018) (à l'exception des frais de chauffage et frais de douches).

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,

(s) Benjamin Goeders

Le Président,

(s) Pierre Dewaels

POU STRAIT CONPORME

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Benjamin Goeders

Hervé Doyen

.